

**CONSEIL SYNDICAL DU 07 JUILLET 2015 – 18h00/20h30**  
**Pôle entrepreneurial de Vidalon - DAVEZIEUX**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents**

**Délégués titulaires** : BOSIO Claude, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, THOMASSY Jean-André, VILLET Ghislaine, CHARVET Francis, MONTEYREMARDE Christian, PONCIN Vincent, SENER Hasan, COMBE Patrick, BOURGET Vincent, DELAPLACETTE, Philippe, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, BONNET Céline, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, BANCHET Gérard, FREYCENON Michel, ZILLIOX Charles

**Délégués suppléants** : BON Cédric, DREVON Gilbert, GIRARDON-TOURNIER Lucette, PELLOUX-PRAYER Pierre, TARDY Sébastien, GUERRY Jean-Louis, DURAND Nicole, ORIOL Gérard

**Etaient excusés** : BAZILE Vanessa, Charles Christophe CLERC Alain, FANGET Christian, KOVACS Thierru, MOREL Marielle, QUINTARD Thierry, ROMULUS Philippe, THOMMES Michel, TISSOT Jean, VILLET Ghislaine, BELMONTE Frédéric, BON Cédric, DAUNAS Jérôme, DELPHIS Marcelle, FAITA Martine, GRANADOS Alain, LAIGNEL Sylvain, LOUIS Bernard, MEJECASE Georges, POLO Isidore, RIVOIRE Claudine, CAYOT Jean-Paul, DUGUA Isabelle, GERIN Didier, VIAL Gilles, CORTES Daniel, BARILLEC Corinne, SABATIER René, CABANTOUS Matthieu, EDELY Daniel, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, JURY Christiane, MOLINA Richard

**Techniciens et autres présents** : FONTVIEILLE Isabelle, RIBAUD Cécile, DUGUA Benoît, RIBIER Thomas, ROUSSEL Olivier, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, LIOGIER Nelly

*Rapporteur* : DELAPLACETTE Philippe

---

**Ordre du jour** :

→ **Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 19 mai 2015
- Approbation de l'ordre du jour
- Installation d'un nouveau conseiller communautaire

→ **Projets de délibérations administratives et budgétaires**

- D/2015/32 – Autorisation au président à signer une convention avec le CIRIDD pour l'animation d'un espace collaboratif de valorisation du GPRA Rhone Médian sur la Plateforme économie circulaire en Rhône-Alpes
- D/2015/33 - Demande de subvention pour l'opération « Plan de communication GPRA Rhône-Médian 2015 »
- D/2015/34 – Modalités d'attribution du régime indemnitaire

→ **Approbation du schéma de secteur de la côtière rhodanienne**

- Projet de délibération D/2015/35 – Approbation du schéma de secteur de la côtière rhodanienne

→ **Révision du Scot**

- Retours et échanges sur la présentation de la troisième partie du diagnostic lors du dernier conseil relatif aux caractères « promoteur » et « coopétitif »
- **Présentation de la partie 2 du diagnostic du Scot par l'Agence d'urbanisme**, mettant en évidence les caractères « ressources » et « éco-logique » du territoire issus de la démarche prospective
- Questions diverses

*Ajout d'un point à l'ordre du jour : élection du 11<sup>ème</sup> vice-président.*

---

→ **Introduction**

Philippe Delaplacette donne tout d'abord la parole à Denis Sauze, vice-président du syndicat mixte et vice-président d'Annonay AGGLO qui accueille le conseil syndical dans ses locaux. Denis Sauze présente le site de Vidalon-Canson, son historique et sa rénovation en pôle entrepreneurial.

Du fait que le quorum n'est pas atteint en début de séance, Philippe Delaplacette propose de commencer par la présentation de l'Agence d'Urbanisme de Lyon sur la partie 2 du diagnostic.

→ **Révision du Scot**

- **Présentation de la partie 2 du diagnostic du Scot par l'Agence d'urbanisme**, mettant en évidence les caractères « ressources » et « éco-logique » du territoire issus de la démarche prospective

Olivier Roussel de l'Agence d'Urbanisme de Lyon introduit la présentation en la replaçant dans son contexte.

Cédric Le Jeune rappelle que la présentation de ce soir est une synthèse du diagnostic qui consiste à présenter les principaux enjeux sur le territoire et non l'ensemble du diagnostic.

Benoit Dugua et Thomas Ribier présentent ensuite la première partie.

Philippe Delaplacette pense que la question importante de la gestion de la ressource et du développement harmonieux du territoire n'est pas assez abordé dans cette partie. Les limites du territoire qui joueront un rôle primordial dans le futur projet des élus n'est pas assez mis en avant. Il aurait souhaité plus de cartes des enjeux stratégiques pour améliorer la réflexion sur la cohérence du territoire. Il prend l'exemple de la question des interconnexions pour la ressource en eau et demande comment va être gérée l'harmonisation du territoire.

L'Agence d'Urbanisme indique que des cartes plus stratégiques seront présentées dans la seconde partie, notamment sur la question de la ressource en eau. De même, il n'y a pas de réponse unique à apporter mais il faut trouver la bonne échelle pour chaque projet.

Cédric Le Jeune rappelle que la phase de travail sur le PADD permettra de confronter les objectifs des élus avec le diagnostic. Sur la question de la ressource en eau, il rappelle que l'étude menée par le SMRR a révélé des pertes importantes sur les réseaux aujourd'hui. Il est donc important de faire évoluer les pratiques des habitants et d'améliorer les rendements. La question d'indexer la croissance démographique dans le futur sur la disponibilité de la ressource devra être abordée. Il indique que les



enjeux de sécurisation de la ressource en eau potable a été pointée dans le PAC de l'Etat reçu récemment.

Claude Bosio indique que la population consomme déjà de moins en moins d'eau.

Charles Zilliox pointe la nécessité d'avoir des informations sur les endroits où l'on pourra envisager une croissance urbaine et démographique et ceux qu'il ne sera pas possible de développer.

Denis Sauze pose la question de la forêt. Cette ressource est aujourd'hui abondante sur le territoire mais aussi fragile. Il faut utiliser cette ressource tout en la gérant intelligemment. Il prends l'exemple des grosses chaufferies qui se développent et consomment beaucoup de bois. Il rappelle que la multiplicité des propriétaires peut constituer un risque à l'avenir. Il rappelle enfin que le solaire thermique est confronté aujourd'hui à un vrai déficit en France et qu'il faut donc réfléchir sur ces questions.

Jean-Pierre Olmos rappelle le danger actuel pour le bois énergie en état de surconsommation. La charte forestière du Chambarran a par exemple mis en lumière le saccage actuel de la forêt par le bois énergie.

Charles Zilliox prend l'exemple du développement trop important des chaudières bois sur le Pilat qui implique aujourd'hui d'importer du bois sur le territoire.

Philippe Delaplacette clôture les débats sur cette partie du diagnostic.

---

***Suite à l'arrivée d'un élu durant la présentation de l'agence, le quorum a été atteint. Philippe Delaplacette propose donc aux élus de poursuivre le conseil afin de valider tous les points nécessitant délibération.***

---

## → Introduction

- **Validation du compte-rendu du conseil syndical du 19 mai 2015**
  - Validé à l'unanimité
- **Approbation de l'ordre du jour**
  - Validé à l'unanimité
- **Ajout à l'ordre du jour**

Philippe Delaplacette propose d'ajouter un vote pour l'installation d'un nouveau vice-président en lieu et place du poste de membre du bureau pour la CC VivaRhône. En effet, la modification statutaire du SMRR supprimant le seuil de 10 000 habitants pour qu'un EPCI puisse disposer d'un vice-président a été validée par les services préfectoraux. Les conseillers syndicaux avaient été informés de cet ajout par mail la semaine précédente.

Suite à l'absence d'opposition à cet ajout, Philippe Delaplacette fait procéder au vote pour l'élection de M. Richard Molina, représentant de la CC Vivarhône au conseil syndical, en tant que 11<sup>ème</sup> vice-président du bureau syndical.

→ Adopté à l'unanimité



- **Installation d'un nouveau conseiller syndical**

Philippe Delaplacette propose d'installer une nouvelle conseillère syndical suppléante, Véronique Moussy, en tant que représentante de la CC Pilat Rhodanien en remplacement de Valérie Peysse. La nouvelle conseillère est installée.

→ **Projets de délibérations administratives et budgétaires**

- **D/2015/32 – Autorisation au président à signer une convention avec le CIRIDD pour l'animation d'un espace collaboratif de valorisation du GPRA Rhone Médian sur la Plateforme économie circulaire en Rhône-Alpes**

Dans le cadre de la mise en place des supports de communication du GPRA Rhône Médian, trois besoins ont été identifiés pour un outil support à la construction d'une gouvernance partagée : échanger, observer, mettre en œuvre. Parmi les outils disponibles figure la plateforme internationale sur l'Economie Circulaire en cours de développement par le Centre International de Recherche et d'Innovation en Développement Durable (CIRIDD). La conception de cette plateforme est cofinancée par la Région/DCESE à hauteur de 60% (adoption en commission permanente du 2/10/14). Elle répond aux trois besoins identifiés ci-dessus. Le pilier « Report Modal » sera également pris en compte dans cette plateforme via l'espace projet réservé au GPRA Rhône-Médian. Par ailleurs un partenariat de cinq ans a été finalisé entre le CIRIDD et l'ADEME pour assurer l'évolution et la maintenance de cet outil dans la durée.

Il sera proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le président à signer une convention de partenariat entre le SMRR, agissant pour le compte du GPRA, et le CIRRID, afin d'inscrire le GPRA Rhône-Médian dans la Plateforme Régionale sur l'Economie Circulaire à vocation internationale pour la période 2015-2016 et bénéficier des services associés.

Claude Bosio indique que les élus de ViennAgglo ne souhaitent pas participer au vote sur la délibération relative au GPRA, dans la mesure où ViennAgglo s'est retirée du GPRA.

Le SMRR n'étant pas un syndicat à la carte, ses membres doivent se positionner sur l'ensemble des délibérations proposées au vote. C'est bien par l'abstention que des élus peuvent manifester leur volonté de ne pas prendre part à des décisions.

Philippe Delaplacette fait procéder au vote.

→ Adopté par 22 voix pour et 11 abstentions.

- **D/2015/33 - Demande de subvention pour l'opération « Plan de communication GPRA Rhône-Médian 2015 »**

Le plan de communication 2015 du GPRA Rhône Médian s'articule autour des 3 besoins : renforcer la pédagogie pour permettre une plus grande appropriation du GPRA Rhône-Médian, valoriser les opérations menées et les atouts du territoire Rhône-Médian, clarifier les orientations, objectifs et stratégie du GPRA Rhône-Médian. Cette réflexion est nécessaire pour construire une vision partagée du territoire Rhône-Médian. Dans ce but il faut élaborer une stratégie de communication au service de cette stratégie globale et accompagner le développement d'indicateurs ou de réseaux de veille pour suivre la mise en œuvre de cette stratégie globale et évaluer ses effets sur notre territoire. Les financements requis pour 2015 portent sur la réalisation de documents (supports d'information, supports pédagogiques, posters, flyers, visuels : diaporama ou film) pour un montant de 9 000 €.

Le projet « Plan de communication GPRA Rhône-Médian 2015 » est inscrit au Grand Projet Rhône-Alpes Rhône-Médian, sous le numéro d'action FA 2 du GPRA, intitulée « Communication – Evaluation – Promotion ». Il sera proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le président à faire une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du GPRA Rhône Médian pour la réalisation de cette opération.



→ Adopté par 22 voix pour et 11 abstentions.

▪ **D/2015/34 – Modalités d’attribution du régime indemnitaire**

Suite à la délibération du 19 mai 2015, créant un poste de secrétaire comptable au sein de la structure, un agent a été recruté. Dans le cadre de la réorganisation du secrétariat, il convient d’annuler la délibération du 8 février 2005, attribuant l’IEMP au poste d’assistant collaborateur du chef de projet et de restructurer le régime indemnitaire des adjoints administratifs.

→ Adopté à l’unanimité

→ **Approbation du schéma de secteur de la côtère rhodanienne**

▪ **Projet de délibération D/2015/35 – Approbation du schéma de secteur de la côtère rhodanienne**

Gérard Banchet introduit en rappelant la démarche engagée sur 18 communes de la côtère rhodanienne.

Cédric Lansou présente ensuite les différents documents (délibération et annexes) ainsi que les principales modifications apportées au document entre l’arrêt et l’approbation.

Un tableau modificatif des réponses aux conclusions de la commission d’enquête a été distribué.

Philippe Delaplacette revient sur le pilotage de l’étude. Il remercie les élus qui ont participé au projet et qui a notamment permis d’aboutir à la définition d’un unique faubourg perché sur Sainte-Colombe / Saint-Romain en Gal. Il souligne de même le travail réalisé conjointement avec le Parc du Pilat et qui a abouti à la réalisation d’une charte paysagère. Il rappelle enfin que l’Etat a été étroitement associé.

Charles Zilliox rappelle que le schéma de secteur a permis de travailler de manière originale, en tenant compte d’abord de l’agriculture et des paysages avant de définir le projet urbain contrairement à ce qui est fait en règle générale.

Philippe Delaplacette remercie enfin les élu(e)s ayant participé à cette démarche, avec notamment une pensée pour Jean-Michel Plasse qui a été très présent tout au long de ce projet.

Cédric Le Jeune rappelle que l’Etat aura deux mois pour demander des modifications au document suite à sa réception. Le document sera opposable avant octobre 2015 s’il est voté ce soir.

Philippe Delaplacette propose de procéder au vote.

→ Adopté à l’unanimité

→ **Révision du Scot (suite)**

▪ **Présentation de la partie 2 du diagnostic du Scot par l’Agence d’urbanisme**, mettant en évidence les caractéristiques « ressources » et « éco-logique » du territoire issus de la démarche prospective

L’Agence d’Urbanisme présente la deuxième moitié du diagnostic.





Philippe Delaplacette remarque qu'il y a beaucoup de problématiques abordées mais regrette de ne pas retrouver l'intégralité du territoire dans ce qui a été présenté. Il indique qu'il a du mal à se projeter sur les spécificités du territoire qui ne ressortent pas vraiment.

Claude Bosio partage ce point de vue.

Charles Zilliox pense que l'on retrouve bien les territoires du SMRR avant fusion mais pas suffisamment les nouveaux territoires.

Denis Sauze ne partage pas complètement cet avis et pense qu'à l'échelle du Scot il y a forcément une perte de détails.

Jean-Pierre Olmos indique que cela vient du format synthétique de la présentation. Les points principaux sont présentés mais il est compliqué de rentrer dans le détail sur de nombreux sujets.

Céline Bonnet a trouvé la présentation assez généraliste sur des sujets connus. La présentation du 19 mai était plus concrète et plus précise. Le problème vient de la question de la spatialisation : pas de carte de synthèse des enjeux.

Philippe Delaplacette rappelle l'importance de la « spécificité des territoire » qui a été inscrite dans la délibération de révision du Scot. Celle-ci ne ressort pas suffisamment dans cette présentation qui manque de déclinaisons plus locales.

Gérard Oriol indique qu'il est indispensable d'analyser les dynamiques sur les territoires voisins du SMRR et qu'il faut en tenir compte dans le projet.

Charles Zilliox demande si le diagnostic ne devrait pas faire apparaître les différences entre les territoires pour arriver par la suite à un projet tenant compte de ces différences.

Antoinette Scherrer trouve les éléments présentés très généralistes et qu'il manque d'enjeux fléchés sur des espaces particuliers. Le problème de cette présentation porte surtout sur les enjeux et non le diagnostic qui paraît complet. La dernière réunion du Scot était plus constructive avec une bonne appropriation du territoire.

Michel Freycenon fait un retour sur l'A7 présentée comme desserte touristique du territoire, ce dont il doute. La qualité de l'air dégradée par le trafic routier donne une vision trop négative du territoire. Les éléments positifs ne sont pas assez ressortis.

Olivier Roussel fait un point sur les différences entre les parties précédentes et celle-ci. Celle-ci repose sur l'expertise de trois bureaux d'études différentes par rapport à un scot intégrateur. Il est difficile en une heure trente d'aborder toutes les thématiques de l'environnement durable et de l'énergie. Mais il fait remarquer qu'il reste encore du temps pour descendre en finesse dans le padd et prescriptions. Il fait remarquer que les données présentées n'ont pas été produites par l'agence et rappelle les attentes législatives très fortes ainsi que que les rapports très denses à digérer sur ces thématiques.

Philippe Delaplacette souhaite que le diagnostic soit bien croisé avec l'exercice de prospective. Il souhaite un diagnostic ambitieux et inscrit dans la vision prospective des élus.

Thibaut Lamotte fait remarquer que plusieurs groupes de travail ont été organisés. Toutes les problématiques y ont été abordées mais il est impossible de retranscrire en 1h30 ce qui a été présenté dans 9h de groupes de travail.

Charles Zilliox indique qu'il est important d'aborder la question de la réduction du foncier constructible. Au dernier bureau, 5 avis sur des PLU ont été donnés. Ces derniers ont déclassé 100 ha de foncier constructible. C'est un point positif qui doit bien ressortir dans le diagnostic. Il rappelle aussi que la nouvelle orthophotographie du SMRR est en cours de finalisation et permettra d'ici la fin de l'année d'avoir une vision de la consommation d'espace entre 1990, 2000, 2009 et 2015.



Philippe Delaplacette note le paradoxe de l'A7. Est-elle une nuisance ou une richesse ? Il rappelle l'importance d'avoir un projet cohérent pour capter le positif sur ce type d'éléments qui peut paraître au premier abord négatif.

Philippe Delaplacette clôt le débat. Il remercie les élus présents et propose d'ajourner le débat sur la partie 3 du diagnostic (présentée le 19 mai 2015). Il invite les participants à un pot de l'amitié pour continuer à discuter sur la révision du Scot.

